

DIPLÔME D'ÉTAT Infirmier (2^{ème} ou 3^{ème} année)



Niveau BAC +3 (Niveau 6) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39923)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de former un infirmier capable d'évaluer l'état de santé d'une personne et d'analyser les situations de soins. Il conçoit et définit des projets de soins personnalisés, planifie des soins, les prodigue et met en œuvre des traitements.

Aptitudes à l'emploi : Patient – Empathique – À l'écoute – Motivé – Sens du relationnel – Polyvalent
Réactivité – Résistance physique et au stress – Organisé.

Compétences :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes

Compétences : Informer et former des professionnels et des personnes en formation.



FORMATION

Dates de démarrage et de fin de la formation

- Août 2026 – Août 2027 ou Août 2028 (selon la date d'entrée en formation)

Durée

1 ou 2 ans (en fonction du début du contrat)

Rythme d'alternance

Calendrier variable. Nous contacter.

Lieux de formation possibles

- IFPS Sainte-Marie – Privas (07)
- IFSI de Villefranche (69)
- IFSI du Vinatier – Bron (69)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis avec une participation obligatoire de 750€ pour les employeurs (Décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage).

*OPCO :

Opérateurs de compétences



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de **17 à 29 ans** révolus*
- Avoir un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé de France
- Être à jour des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé (attestation du médecin agréé ARS)
- **Pour être admis en IFSI :**
 - Être titulaire d'un diplôme niveau 4 (Bac ou équivalent) ou
 - Relever de la formation professionnelle continue (FPC) et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
 - Être inscrit et validé sur Parcoursup
- **Pour rentrer en DE Infirmier en apprentissage :**
 - 2^{ème} année : avoir validé sa première année DE Infirmier (avec l'équivalence du diplôme d'Aide-Soignant)
 - 3^{ème} année : avoir validé sa 2^{ème} année

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Pour suivre cette formation, vous devez être vacciné contre : la DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) et l'Hépatite B (et le schéma vaccinal COVID complet est recommandé).

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :

Diane BERLUCCHI · referenthandicap@ifir.fr



CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

Hélène Genovese – hgenovese@ifir.fr – 06 02 19 46 56



LE VINATIER
PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

IFS
Institut de Formations
en Santé
Hélène Genovese



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- Dépôt de dossier de candidature : Échanger avec son référent en IFSI ou contacter le CFA IFIR.
- Étude du dossier
- Entretien de motivation individuel avec le référent apprentissage de l'IFIR

Le recrutement s'organise à partir du mois de février. Les différentes étapes de recrutement s'effectuent entre février et la date d'entrée en formation.

DIPLÔME D'ÉTAT Infirmier (2^{ème} ou 3^{ème} année)



Niveau BAC +3 (Niveau 6) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39923)



ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DE Infirmier est un collaborateur direct pour les médecins. L'infirmier effectue des soins dans le but d'améliorer, de maintenir et de restaurer la santé des patients. Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Il est capable d'appliquer des prescriptions médicales, d'administrer des médicaments, de poser des perfusions, d'effectuer des prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade ainsi que de surveiller et transmettre l'évolution de son état.

Emplois accessibles

- **Postes** : Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles
- **Divers secteurs** : établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire

Poursuite d'études

Les infirmiers diplômés peuvent poursuivre leurs études afin de se spécialiser :

- **Diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire**
- **Puéricultrice DE**
- **Diplôme d'État d'Infirmier anesthésiste** (après 2 ans de pratique)
- **Infirmier en pratique avancée** (après au moins 3 ans d'exercice en tant qu'infirmier)
- **Cadre de santé** (après 4 ans d'exercice)

Le grade de licence permet aux infirmiers de poursuivre des études universitaires.

Équivalences

L'acquisition de ce **Diplôme d'État équivaut à un grade licence** reconnu dans toute l'UE et permet d'accéder à plus d'équivalences telles que : licence sanitaire et sociale, accès direct en 2^{ème} année d'études de psychomotricité ou d'études de sage-femme, etc.

service de soins hospitaliers, centre de rééducation, centre de soins, dispensaire, centre de prévention, maison de retraite, etc.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).



MODALITÉS D'ÉVALUATION

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODE	ECTS*
Sciences Humaines & Sociales et Droit	Ecrit	15
Sciences biologiques et médicales	Ecrit	27
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	Ecrit & Oral	15
Sciences et techniques infirmière, interventions	Ecrit & Oral	25
Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	Ecrit & Oral	86
Méthodes de travail	Ecrit & Oral	12
TOTAL		180

*ECTS : European Credits Transfer System

Blocs de compétences

Possibilité de valider des blocs de compétences. Nous contacter pour plus d'informations.